

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

Séance ordinaire du 14 avril 2022

L'an 2022, le 14 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pierre SEVAL, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU, Alice PLATRIEZ, Laetitia DA COSTA.

EXCUSES :

Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFFEUILLADE
Madame Céline BAGOLLE ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Madame Hubert LAPORTE
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Sylvie FONTENEAU

Date de convocation : 30/03/2022

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D. 2022-04-09 : Affectation du résultat 2021 de la Communauté

Après avoir voté le compte administratif 2021, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2021 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | | |
|--|----------|--------------|
| - Résultat de l'exercice | Excédent | 2 921 229,03 |
| | Déficit | |
| ➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur | Excédent | 654 848,80 |
| (Ligne 002 du C.A.) | Déficit | |

- Résultat de clôture à affecter (A1)
(A2)

Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | | |
|---|----------|----------------|
| - Résultat de la section d'investissement de l'exercice | Excédent | |
| | Déficit | 3 839 349,54 |
| - Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 001 du C.A.) | Excédent | 3 252 353,22 |
| | Déficit | |
| - Résultat comptable cumulé R 001 D 001 | Excédent | |
| | Déficit | 586 996,32 |
| - Dépenses d'investissement engagées non mandatées | | 964 179,15 |
| - Recettes d'investissement restant à réaliser | | |
| - Solde des restes à réaliser | | - 964 179,15 |
| - (B) Besoin (-) Réel de financement | | - 1 551 175,47 |

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

| | | |
|---|--|--------------|
| Résultat excédentaire(A1) | | 3 576 077,83 |
| En couverture du besoin réel de financement (B) | | |
| Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068) | | |
| En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068) | | 3 000 000,00 |
| SOUS TOTAL (R 1068) | | |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R 002 du budget N+1) | | 576 077,93 |
| TOTAL (A1) | | 3 576 077,83 |

Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté
à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Dépenses

D 002 Déficit reporté

Recettes

R 002 Excédent reporté 576 077,83

Section d'Investissement Dépenses

D 001 Solde d'exécution année N-1 586 996,32

Recettes

R 001 Solde d'exécution N-1

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 3 000 000,00

Le conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de

- Approuver l'affectation de résultat 2021 du budget principal.

Fait à Saint-Loubès, le 21 avril 2022



.Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr